



*Groupement
D'Entraide
VILLE DE
CRETEIL*

Rapport financier
Exercice clos le 31 décembre 2018

Approuvé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
Du jj MMMMM 2019

Trésorier : Jean-Paul DAUGIERAS

GROUPEMENT D'ENTRAIDE - VILLE DE CRETEIL

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

Cellule administrative : 22, rue de Mesly – 94000 – Créteil

Téléphone : 01.49.80.88.48 - **Courriel** : info@groupement-entraide.com - **Internet** : <http://www.groupement-entraide.com>

Préambule

L'année 2018 n'a été marquée par aucune modification importante dans les finances de notre association.

Depuis 2016, le Groupement d'Entraide – Ville de Créteil a passé une convention avec la Ville de Créteil et une convention avec le C.C.A.S. de Créteil pour prendre en charge le règlement des factures pour les cadeaux de Noël fait au personnel et les jouets de Noël offerts aux enfants du personnel de ces deux établissements.

Ces conventions ont fait passer les subventions utilisées par notre association de 150.000,00 euros en 2015, à 232.160,32 euros en 2018.

Comme nous y obligent les textes en vigueur, notre association percevant plus de 153.000,00 euros de fonds publics, un Commissaire aux comptes a été désigné par l'Assemblée Générale Ordinaire 2016 de notre association pour auditer nos comptes depuis l'année 2016.

Faits marquants de l'exercice 2018

Aucun événement majeur n'a impacté la situation financière du Groupement d'Entraide – Ville de Créteil en 2018.

Après les premières recommandations faites par notre Commissaire aux Comptes pour les exercices 2016 et 2017 et l'application de certaines modifications comptables, nous avons retrouvé pour l'exercice 2018 des résultats habituels.

I – prise en compte du risque financier lié aux aides financières accordées par notre association

Il est décidé de continuer :

- d'isoler dans un compte « prêt » le solde au 31 décembre de l'exercice des prêts accordés avec prise en compte du risque financier sur certains prêts
- d'isoler dans un compte "prêt—clients douteux" les prêts à risque
- d'indiquer au bilan comptable de notre association et plus précisément dans son annexe dans l'«état des échéances des créances et des dettes» le montant des aides financières accordées au cours de l'exercice et le montant des aides financières remboursées au cours de l'exercice.

Présentation des comptes 2018

- 1 – le compte d'exploitation clos au 31 décembre 2018

L'objectif est de vous présenter les comptes annuels du Groupement d'Entraide – Ville de Créteil pour l'exercice 2018 soit :

- la traduction financière de nos activités sur l'année à travers la lecture du compte de résultat détaillé et ses annexes ;
- le bilan de notre association au 31 décembre 2018.

Nos comptes sont :

- présentés conformes au plan comptable général adapté aux associations – établis conformément aux dispositions du plan comptable général 1999 et du règlement comptable n°99-01-CRC ;
- audités par un Commissaire aux Comptes.

Groupement d'Entraide - Ville de Créteil
Hôtel de Ville - Place Salvador Allende - 94000 Créteil

Numéro SIRET : 50862759300017 – APE : 9499Z

Date de début de l'exercice : 01 / 01 / 2018 Date de fin de l'exercice : 31 / 12 / 2018					
CHARGES	Montant	N-1	PRODUITS	Montant	N-1
60 – Achat	1 243,74 €	2 456,24 €	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0,00 €	0,00 €
<i>Achats d'études et prestations de services</i>	0,00 €	0,00 €	<i>Prestation de services</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Achats non stockés de matières et de fournitures</i>	0,00 €	0,00 €	<i>Vente de marchandises</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Fournitures non stockables (eau, énergie)</i>	0,00 €	0,00 €	<i>Produits des activités annexes</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Fourniture d'entretien et de petit équipement</i>	0,00 €	0,00 €			
<i>Autres fournitures</i>	1 243,74 €	2 456,24 €			
61 – Services extérieurs	1 352,50 €	1 901,79 €	74 – Subventions d'exploitation	232 160,32 €	225 622,84 €
<i>Sous traitance générale</i>	0,00 €	0,00 €	<i>État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))</i>		
<i>Locations</i>	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
<i>Entretien et réparation</i>	259,97 €	846,53 €	<i>Régions(s) :</i>		
<i>Assurance</i>	1 092,53 €	1 055,26 €		0,00 €	0,00 €
<i>Documentation</i>	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
<i>Divers</i>	0,00 €	0,00 €	<i>Département(s) :</i>		
62 – Autres services extérieurs	11 252,52 €	9 345,03 €		0,00 €	0,00 €
<i>Rémunérations intermédiaires et honoraires</i>	8 160,00 €	7 920,00 €	<i>Commune(s) :</i>		
<i>Publicité, publication</i>	1 223,75 €	223,75 €	<i>- Ville de Créteil</i>	187 160,32 €	180 622,84 €
<i>Déplacements, missions, réception</i>	634,30 €	362,66 €	<i>- CCAS de Créteil</i>	15 000,00 €	15 000,00 €
<i>Frais postaux et de télécommunications</i>	528,00 €	400,01 €	<i>Organismes sociaux (à détailler) :</i>		
<i>Services bancaires, autres</i>	706,47 €	438,61 €		0,00 €	0,00 €
63 – Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	<i>Fonds européens</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Impôts et taxes sur rémunération</i>	0,00 €	0,00 €	<i>CNASEA (emplois aidés)</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Autres impôts et taxes</i>	0,00 €	0,00 €	<i>Autres recettes (précisez)</i>	0,00 €	0,00 €
64 – Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	<i>- T 11 - Grand Paris Sud Est Avenir</i>	30 000,00 €	30 000,00 €
<i>Rémunération des personnels</i>	0,00 €	0,00 €	75 – Autres produits de gestion courante	55 762,00 €	57 330,00 €
<i>Charges sociales</i>	0,00 €	0,00 €	<i>Dont cotisations</i>	51 268,00 €	51 604,00 €
<i>Autres charges de personnel</i>	0,00 €	0,00 €	<i>Dont produits divers de gestion courante</i>	4 494,00 €	5 726,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	283 551,56 €	274 597,47 €	76 – Produits financiers	4 586,51 €	5 113,81 €
66 – Charges financières	0,00 €	0,00 €	77 – Produits exceptionnels	534,41 €	0,00 €
67 – Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	78 – Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €
68 – Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	193,75 €	1 368,27 €	79 – Transfert de charges	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	297 594,07 €	289 668,80 €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	293 043,24 €	288 066,65 €
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	61 388,43 €	61 147,17 €	87 – Contributions volontaires en nature	61 388,43 €	61 147,17 €
<i>Personnel bénévole</i>	60 493,67 €	59 881,08 €	<i>Bénévolat</i>	60 493,67 €	59 881,08 €
<i>Mise à disposition gratuite de biens et prestations</i>	894,76 €	1 266,09 €	<i>Prestations en nature</i>	894,76 €	1 266,09 €
<i>Secours en nature</i>		0,00 €	<i>Dons en nature</i>	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	358 982,50 €	350 815,97 €	TOTAL DES PRODUITS	354 431,67 €	349 213,82 €

Détail de certains comptes

65 - Autres charges de gestion courante

		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
654	Pertes sur créances irrécouvrables	205,64 €	0,00 €
65832	Primes Naissance	4 480,00 €	4 160,00 €
65833	Primes Union	1 430,00 €	2 750,00 €
65834	Aide après un décès	900,00 €	450,00 €
65835	Primes Retraite	8 100,00 €	9 450,00 €
65841	Intervention à titre social	0,00 €	320,00 €
65831	Primes Médailles du Travail	37 193,00 €	34 366,00 €
65837	Aides aux Colonies Vacances	54 352,54 €	56 767,20 €
65838	Aides aux vacances	51 186,86 €	47 303,18 €
65842	Dons & Secours	0,00 €	0,00 €
65821	Chèques vacances de l'ANCV	41 615,00 €	41 550,00 €
65822	Frais de gestion chèques vacances	1 928,40 €	1 858,25 €
65844	Arbre de Noël Ville et CCAS de Créteil	50 453,12 €	43 630,84 €
65843	Cadeaux de fin année Ville et CCAS	31 707,00 €	31 992,00 €
TOTAL COMPTE 65 - Autres charges de gestion courante		283 551,56 €	274 597,47 €

74 - Subvention d'Exploitation

		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
740	Subvention Ville de Créteil	198 000,00 €	198 000,00 €
740	Subvention Ville de Créteil Jouet non utilisée et comptabilisée en 467-ACRETEILJOUETS	-10 839,68 €	-17 377,16 €
7401	Subvention CCAS de Créteil	15 000,00 €	15 000,00 €
741	Subvention Grand Paris Sud Est Avenir	30 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL COMPE 74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION		232 160,32 €	225 622,84 €

Détail de certains comptes

75 - Autres produits de gestion courante

		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
751	Cotisations adhérents au Groupement d'Entraide	51 268,00 €	51 604,00 €
758	Produits divers gestion -Frais dossier sur aides financières	4 494,00 €	5.726,00 €
TOTAL COMPE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		55 762,00 €	57.330,00 €

76 - Produits financiers

		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
7624	Revenus des prêts (intérêts perçus)	3 379,58 €	3 754,23 €
768	Ristournes bons d'achats primes	428,10 €	529,50 €
7685	Produits financiers	778,83 €	830,08 €
TOTAL COMPE 76 - PRODUITS FINANCIERS		4 586,51 €	5 113,81 €

77 - Produits exceptionnels

		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
778	produits exceptionnels (chèques de plus d'un an non perçus)	534,41 €	0,00 €
TOTAL COMPE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		534,41 €	0,00 €

Conclusions de l'exercice 2018 et perspective 2019

Le total des charges étant de 358.982,50 Euros et le total des produits étant de 354.431,67 Euros, le solde de l'exercice 2018 est déficitaire de 4.550,83 Euros.

L'exercice 2019 devrait être sans changement majeure dans nos prestations mais tiendra compte du départ des ressortissants du Grand Paris Sud Est Avenir dont la Collectivité a adhéré au C.N.A.S. au 1er janvier 2019.

Etat exprimé en euros	ACTIF				PASSIF		
	Brut	Amortisse- ments & pro-	Net 2018	Net 2017		2018	2017
Actif Immobilisé [1]					Fonds propres [1]		
Immobilisations incorporelles					Fonds associatifs		
Immobilisations corporelles					Ecarts de réévaluation		
terrains					Réserves		
constructions et installations techniques					Report à nouveau	191 077,29	192 679,44
immobilisations corporelles en cours					Résultat de l'exercice	-4 550,83	-1 602,15
autres					Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Immobilisations financières					Subventions d'investissement		
participations et créances rattachées					Provisions réglementées		
dépôts, cautionnements, avances et prêts	66 591,33	2 888,00	63 703,33	77 929,17			
autres titres immobilisés							
Sous-Total [1]	66 591,33	2 888,00	63 703,33	77 929,17	Sous-Total [1]	186 526,46	191 077,29
Comptes de liaison [2]					Comptes de liaison [2]		
Compte de liaison fonctionnement					Compte de liaison fonctionnement		
Compte de liaison investissement					Compte de liaison investissement		
Sous-total [2]	0,00	0,00	0,00	0,00	Sous-total [2]	0,00	0,00
Actif Circulant [3]					Provisions pour risques et charges		
Stocks et en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	Fonds dédiés		
Créances	165 394,90	0,00	165 394,90	163 850,92	Sous-Total [3]	0,00	0,00
recevables, usagers et comptes rattachés	10 597,30	0,00	10 597,30	7 946,24	Emprunts et dettes auprès des établisse- ments de crédits à plus d'un an		
valeurs mobilières de placement					Emprunts et dettes auprès des établisse- ments de crédits à moins d'un an		
disponibilités	152 497,56	0,00	152 497,56	146 957,28	Avances et acomptes		
charges constatées d'avance	2 300,04	0,00	2 300,04	8 947,40	Dettes fournisseurs	8 160,00	27 025,00
autres					Dettes fiscales et sociales	0,00	0,00
Sous-total [3]	165 394,90	0,00	165 394,90	163 850,92	Autres dettes sur conventions signées	33 731,23	22 891,55
					Autres dettes	0,00	0,00
					Produits constatés d'avance	680,54	786,25
Comptes de régularisation [4]					Sous-Total [4]	42 571,77	50 702,80
Charges à répartir					Ecart de conversion passif		
Primes remboursements des emprunts					Sous-Total [5]	0,00	0,00
Ecarts de conversion actif							
Sous-total [4]	0,00	0,00	0,00	0,00			
TOTAL GENERAL [5] = [1]+[2]+[3]+[4]	231 986,23	2 888,00	229 098,23	241 780,09	TOTAL GENERAL [6] = [1]+[2]+[3]+[4]+[5]	229 098,23	241 780,09

L'ACTIF de notre bilan est d'un montant de 229.098,23 euros se répartissant de la façon suivante :

- Actif immobilisé : 63.703,33 euros qui correspondent au solde des aides financières non soldés au 31 décembre 2018 ;
- Actif circulant : 165.394,90 euros qui correspondent à nos disponibilités financières, aux sommes dues par nos adhérents au titre des colonies de vacances et des locations familiales, aux charges constatées d'avances : participation du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil pour les colonies de Vacances d'hiver et de printemps 2019.

5 - Comptes financiers

		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
5113	Effets à l'encaissement	16 474,06 €	0,00 €
5121CM	Crédit Mutuel Banque	27 502,79 €	5.580,23 €
5121CME	Crédit Mutuel - Livret épargne	5 113,25 €	0,00 €
5121SG	Société Générale - BFM	13 851,88 €	32 011,41 €
5121SGE	Société Générale BFM - Livret épargne	77 059,35 €	77 057,13 €
5121SGEBFM	Société Générale BFM - Livret épargne BFM	10 106,23 €	19 272,95 €
511 et 531	Caisse	0,00 €	7.334,96 €
540	Chèques-vacances ANCV	2 390,00 €	700,00 €
542	Avances Garantie Obsèques	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL COMPTES 5 - COMPTE FINANCIERS		152 497,56 €	146.957,28 €

Le PASSIF de notre bilan est d'un montant de 229.098,23 euros se répartissant de la façon suivante :

- Les fonds propres au 31 décembre 2018 sont de 186.526,46 euros correspondants à 191.077,29 euros de « report à nouveau » des exercices précédents et à -4.550,83 euros de résultat déficitaire de l'exercice 2018 ;
- Dettes fournisseurs : 8.160,00 euros dus à divers prestataires (Commissaire aux Comptes, locations ou colonies de vacances) ;
- Autres dettes sur conventions signées : 33.731,23 euros correspondants à la partie non utilisée de la subvention municipale pour les jouets de Noël et les cadeaux de fin d'année pour les années 2016, 2017 et 2018 (Un titre de recette pour les années 2016 et 2017 a été émis fin décembre 2018 par la Ville de Créteil mais non parvenu à nos services au 31 décembre 2018) ;
- Produits constatés d'avance : 680,54 euros correspondants à la partie des intérêts sur les mensualités des remboursements en 2019 des prêts accordés en 2018.

Conclusions du Bilan 2018 de notre association

L'année 2018 se termine sur un résultat négatif de -4.550,83 euros.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du Groupement d'Entraide—Ville de Créteil de reporter ce résultat sur le compte de report à nouveau qui passera ainsi de 191.077,29 euros à 186.526,46 euros.



*Groupement
D'Entraide
VILLE DE
CRETEIL*

Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 229.098,23 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat déficitaire de -4.550,83 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Tableau de suivi des fonds associatifs

Règles et méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et au règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués le cas échéant ci-après,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles.

Les valeurs résiduelles ne sont pas déduites de la base amortissable, dès lors que celles-ci ne sont pas significatives ni mesurables.

Les principes suivants sont appliqués pour la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue ;
- immobilisations non décomposables : l'association a choisi de maintenir des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN
ET AU COMPTE DE RESULTAT**

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Fonds commercial Autres					
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillages, industriels Installations générales, agencements diverses. Matériel de transport. Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	80.623,42 €	130.786,15 €	144.818,24 €	66.591,33 €	
TOTAL	80.623,42 €	130.786,15 €	144.818,24 €	66.591,33 €	- €

Etat des amortissements

	Montants des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements				
Divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	- €	- €	- €	- €

Etat des provisions

PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : des reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires Dont majoration exceptionnelle de 30 % Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes attachés	2.694,25 €	193,75 €	- €	2.888,00 €
Autres dépréciations				
TOTAL	2.694,25 €	193,75 €	- €	2.888,00 €

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	66.591,33 €	65.449,40 €	1.141,93 €
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques : - Impôts sur les bénéficiaires - T.V.A - Autres impôts, taxes, versements et assimilés - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	10.597,30 €	10.597,30 €	
Charges constatées d'avance	2.300,04 €	2.300,04 €	
TOTAL GENERAL	79.488,67 €	78.346,74 €	1.141,93 €
Montant des prêts accordés dans l'exercice	130.786,15 €		
Remboursements des prêts dans l'exercice	144.818,24 €		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits : - à 1 an maximum - plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	8.160,00 €	8.160,00 €		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques : - Impôts sur les bénéficiaires - T.V.A - Obligations cautionnées - Autres Impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes : - Autres dettes sur conventions signées - Autres dettes	33.731,23 €	33.731,23 €		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	680,54 €	680,54 €		
TOTAL GENERAL	42.571,77 €	42.571,77 €	- €	- €
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations et commentaires sur :

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminution C	Solde à la fin de l'exercice : D = A + B - C
Fonds associatifs sans droits de reprise				
Patrimoine intégré				
Apports sans droits de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	192.679,44 €	-1.602,15 €		191.077,29 €
Résultat de l'exercice	-1.602,15 €	-4.550,83 €	-1.602,15 €	-4.550,83 €
Fonds associatifs avec droits de reprise				
Apports				
Legs et donations				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultat sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL	191.077,29 €	- 6.152,98 €	-1.602,15 € €	186.526,46 €



SOFIDEEC

Bureau de Paris
16 Rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertilly-sofideec.com

GROUPEMENT D'ENTRAIDE VILLE DE CRETEIL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Hôtel de Ville
Place Salvador Allende
94000 CRÉTEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

GROUPEMENT D'ENTRAIDE VILLE DE CRETEIL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Hôtel de Ville
Place Salvador Allende
94000 CRÉTEIL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux adhérents de l'Association **GROUPEMENT D'ENTRAIDE VILLE DE CRETEIL**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **GROUPEMENT D'ENTRAIDE VILLE DE CRETEIL** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'actionnaire unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 juin 2019

Pour **BAKER TILLY SOFIDEEC**
Commissaire aux Comptes titulaire
Membre de la CRCC de Paris



Jean-Fabrice SUBIAS
Expert-Comptable,
Commissaire aux Comptes, Associé
Membre de la CRCC de Paris

Groupement d'Entraide - Ville de Créteil
Hôtel de Ville - Place Salvador Allende - 94000 Créteil
 Numéro SIRET : 50862759300017 – APE : 9499Z

Date de début de l'exercice : 01 / 01 / 2018 Date de fin de l'exercice : 31 / 12 / 2018

CHARGES	Montant	N-1	PRODUITS	Montant	N-1
1 – Achat	1 243,74 €	2 456,24 €	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0,00 €	0,00 €
Achats d'études et prestations de services	0,00 €	0,00 €	Prestation de services	0,00 €	0,00 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	0,00 €	0,00 €	Vente de marchandises	0,00 €	0,00 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00 €	0,00 €	Produits des activités annexes	0,00 €	0,00 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	0,00 €	0,00 €			
Autres fournitures	1 243,74 €	2 456,24 €			
– Services extérieurs	1 352,50 €	1 901,79 €	74 – Subventions d'exploitation	232 160,32 €	225 622,84 €
Sous traitance générale	0,00 €	0,00 €	État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))		
Locations	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €
Entretien et réparation	259,97 €	846,53 €	Régions(s) :		
Assurance	1 092,53 €	1 055,26 €	-	0,00 €	0,00 €
Documentation	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €
Divers	0,00 €	0,00 €	Département(s) :		
2 – Autres services extérieurs	11 252,52 €	9 345,03 €	-	0,00 €	0,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	8 160,00 €	7 920,00 €	Commune(s) :		
Publicité, publication	1 223,75 €	223,75 €	- Ville de Créteil	187 160,32 €	180 622,84 €
Déplacements, missions, réception	634,30 €	362,66 €	- CCAS de Créteil	15 000,00 €	15 000,00 €
Frais postaux et de télécommunications	528,00 €	400,01 €	Organismes sociaux (à détailler) :		
Services bancaires, autres	706,47 €	438,61 €	-	0,00 €	0,00 €
			Fonds européens	0,00 €	0,00 €
3 – Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	CNASEA (emplois aidés)	0,00 €	0,00 €
Impôts et taxes sur rémunération	0,00 €	0,00 €	Autres recettes (précisez)	0,00 €	0,00 €
Autres impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	- T 11 - Grand Paris Sud Est Avenir	30 000,00 €	30 000,00 €
4 – Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	75 – Autres produits de gestion courante	55 762,00 €	57 330,00 €
Rémunération des personnels	0,00 €	0,00 €	Dont cotisations	51 268,00 €	51 604,00 €
Charges sociales	0,00 €	0,00 €	Dont produits divers de gestion courante	4 494,00 €	5 726,00 €
Autres charges de personnel	0,00 €	0,00 €			
5 – Autres charges de gestion courante	283 551,56 €	274 597,47 €	76 – Produits financiers	4 586,51 €	5 113,81 €
6 – Charges financières	0,00 €	0,00 €	77 – Produits exceptionnels	534,41 €	0,00 €
7 – Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	78 – Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €
8 – Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	193,75 €	1 368,27 €	79 – Transfert de charges	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	297 594,07 €	289 668,80 €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	293 043,24 €	288 066,65 €
9 – Emplois des contributions volontaires en nature	61 388,43 €	61 147,17 €	87 – Contributions volontaires en nature	61 388,43 €	61 147,17 €
Personnel bénévole	60 493,67 €	59 881,08 €	Bénévolat	60 493,67 €	59 881,08 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	894,76 €	1 266,09 €	Prestations en nature	894,76 €	1 266,09 €
Secours en nature	0,00 €	0,00 €	Dons en nature	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	358 982,50 €	350 815,97 €	TOTAL DES PRODUITS	354 431,67 €	349 213,82 €



*Groupement
D'entraide
VILLE DE
CRETEIL*

Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 229.947,91 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat déficitaire de -4.550,83 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.



SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Tableau de suivi des fonds associatifs

Règles et méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et au règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués le cas échéant ci-après,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles.

Les valeurs résiduelles ne sont pas déduites de la base amortissable, dès lors que celles-ci ne sont pas significatives ni mesurables.

Les principes suivants sont appliqués pour la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue ;
- immobilisations non décomposables : l'association a choisi de maintenir des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN
ET AU COMPTE DE RESULTAT**

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Fonds commercial Autres					
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillages, industriels Installations générales, agencements diversés. Matériel de transport. Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	80.623,42 €	129.134,63 €	143.166,72 €	66.591,33 €	
TOTAL	80.623,42 €	129.134,63 €	143.166,72 €	66.591,33 €	- €

Etat des amortissements

	Montants des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements				
Divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	- €	- €	- €	- €

Etat des provisions

PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : des reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majoration exceptionnelle de 30 %				
Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes attachés	2.694,25 €	193,75 €	- €	2.888,00 €
Autres dépréciations				
TOTAL	2.694,25 €	193,75 €	- €	2.888,00 €

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	66.591,33 €	65.449,40 €	1.141,93 €
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques : - Impôts sur les bénéfices - T.V.A - Autres impôts, taxes, versements et assimilés - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	11.446,98 €	11.446,98 €	
Charges constatées d'avance	2.300,04 €	2.300,04 €	
TOTAL GENERAL	80.338,35 €	79.196,42 €	1.141,93 €
Montant des prêts accordés dans l'exercice	129.134,63 €		
Remboursements des prêts dans l'exercice	143.166,72 €		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits : - à 1 an maximum - plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	9.049,68 €	9.049,68 €		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques : - Impôts sur les bénéfices - T.V.A - Obligations cautionnées - Autres Impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes : - Autres dettes sur conventions signées - Autres dettes	33.731,23 €	33.731,23 €		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	680,54 €	680,54 €		
TOTAL GENERAL	43.421,54 €	43.421,54 €	- €	- €
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations et commentaires sur :

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminution C	Solde à la fin de l'exercice : D = A + B - C
Fonds associatifs sans droits de reprise				
Patrimoine intégré				
Apports sans droits de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	192.679,44 €		1.602,15 €	191.077,29 €
Résultat de l'exercice	-1.602,15 €		2.948,68 €	-4.550,83 €
Fonds associatifs avec droits de reprise				
Apports				
Legs et donations				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultat sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL	192.077,29 €	- €	4.550,83 €	186.526,46 € €



SOFIDEEC

Bureau de Paris
16 Rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertilly-sofideec.com

GROUPEMENT D'ENTRAIDE VILLE DE CRETEIL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Hôtel de Ville
Place Salvador Allende
94000 CRÉTEIL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2018

GROUPEMENT D'ENTRAIDE VILLE DE CRETEIL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Hôtel de Ville
Place Salvador Allende
94000 CRÉTEIL

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux adhérents de l'Association **GROUPEMENT D'ENTRAIDE VILLE DE CRETEIL**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

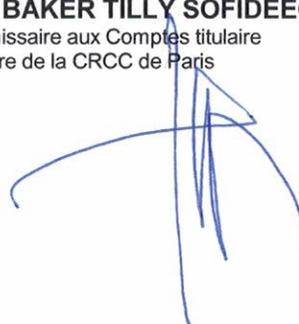
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 11 juin 2019

Pour **BAKER TILLY SOFIDEEC**
Commissaire aux Comptes titulaire
Membre de la CRCC de Paris



Jean-Fabrice SUBIAS
Expert-Comptable,
Commissaire aux Comptes, Associé
Membre de la CRCC de Paris